

TABLE DES MATIERES.

	PAGE.
Qu'il n'est pas besoin de comparaître en personne	3
Pétitionnaire responsable de ses allégations.....	3
La correspondance se fait avec une personne seulement.....	3
Tous documents en la forme d'un papier grand format (<i>foolscap</i>).....	3
Les Ecritures doivent être bien faites.....	3
Correspondance adressée " <i>Au Commissaire des Brevets, Ottawa</i> ".....	4
Procédés non prévus.....	4
Formule de demande pour <i>Droit d'Auteur</i>	4
Formule de demande de la part d'un résident des Iles Britanniques.....	4, 5
Formule de demande pour une <i>Marque de Commerce</i>	5
Formule de demande pour un <i>Dessin de Fabrique</i>	6
Formule de Pétition pour une demande de <i>Brevet</i>	6
Formule du Serment à prêter.....	7
Formule de la <i>spécification</i>	8
Règles relatives aux <i>dessins</i>	9
Formule des dessins.....	10
Formule de Pétition pour l'extension d'un ancien Brevet.....	11
Formule d'un <i>Brevet d'Invention</i>	11, 12
Règles concernant les <i>Modèles</i>	13
Règles concernant les taxes à payer.....	13
Toute demande réglée dans les deux ans.....	13
Une seule invention par chaque demande.....	13
Un <i>protêt</i> ne suffit pas pour arrêter les procédés.....	14
Octroi d'un second Brevet pour même invention.....	14
Règle concernant les <i>Caveat</i>	14
Procédés spéciaux non prévus.....	14
Avis.....	15